

# Conférence académique 2021 de la Chaire ACPR : La finance post-Covid : nouveaux risques, nouvelles opportunités.

Dans le cadre de sa Chaire sur le risque systémique, l'ACPR a organisé, le 15 décembre 2021, sa conférence académique biennale sur le thème de « la finance post-Covid : nouveaux risques, nouvelles opportunités ».

Onze intervenants se sont succédé au cours de quatre sessions organisées autour des thèmes suivants : les conséquences de la crise COVID sur le financement de l'économie réelle ; la transition vers une finance à faible émission de carbone ; la montée du risque cyber ; les nouvelles technologies de l'information et les marchés du crédit. La conférence a été ouverte par une introduction de Dominique Laboureix, Secrétaire Général de l'ACPR, qui a notamment insisté sur l'importance des liens entre la sphère académique et le travail des superviseurs, en illustrant son propos par deux thèmes d'actualité : l'évaluation des risques liés aux crypto-actifs et l'évaluation en cours, par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire, de l'impact du nouveau cadre de réglementation prudentielle mis en place après la crise de 2008 (Bâle 3). Au long de la journée, une centaine de chercheurs et de praticiens ont assisté à la conférence in situ ou en utilisant la plateforme Webex.

La première session du matin était consacrée aux conséquences de la crise COVID sur le financement de l'économie réelle. Le premier article, présenté par Anne Epaulard (Université Paris Dauphine), portait sur la création et la destruction d'entreprises pendant la crise de la Covid dans un contexte de forts soutiens publics (mise en place de prêts garantis par l'État et du chômage partiel) et a conclu qu'à ce stade, l'hibernation partielle plutôt que la « zombification » caractérisait la sélection dans la survie ou l'échec des entreprises. L'article présenté ensuite par Jean-Benoît Eymeoud (Banque de France) examinait comment les acteurs du marché de l'immobilier commercial s'adaptent au développement anticipé du télétravail. Ce travail montre que le télétravail n'affecte pas seulement l'immobilier commercial à court terme, mais également que les acteurs du marché anticipent un ralentissement de ce marché dans les années à venir. Le dernier article de la session, présenté par Christian Gourieroux (CREST, Université de Toronto et TSE), portait sur les exigences en capital pour couvrir les risques à long terme. L'un des objectifs de la réglementation prudentielle actuelle est de séparer le calcul du capital requis pour les risques à court et à long termes. L'article fournit un cadre cohérent pour définir, calculer et mettre à jour ces composantes.

La deuxième session a été consacrée à la transition vers une finance à faible émission de carbone. Un article présenté par Roman Goncharenko (Université Catholique de Louvain) a montré que la

conscience environnementale des entreprises et des banques se reflétait dans la tarification du crédit bancaire. Les auteurs ont ainsi constaté que les entreprises sont récompensées pour leur faible impact relatif sur l'environnement, sous la forme de taux de prêts moins élevés. Le deuxième papier, présenté par Bruno Biais (HEC Paris), a montré que les entreprises fondent leurs choix d'investissements verts sur la crédibilité des politiques de transition énergétique des gouvernements. Le troisième exposé, par Jean-François Mercure (Université d'Exeter), a traité de la structure institutionnelle du risque de transition, en examinant qui détenait ce risque. Les auteurs ont constaté que la majeure partie du risque de marché incombe aux investisseurs privés, en grande majorité dans les pays de l'OCDE, y compris à travers une exposition substantielle par le biais des fonds de pension.

La troisième session portait sur la montée du risque cyber. Le premier article, présenté par Caroline Hillairet (CREST), a proposé un cadre analytique pour concevoir des scénarios qui peuvent être utilisés pour évaluer l'impact d'une cyberattaque massive sur un portefeuille d'assurance. Son objectif était également de souligner le rôle des contre-mesures pour stopper la propagation de l'attaque sur le portefeuille et de quantifier les bénéfices de la mise en place de telles stratégies de réponse. Le deuxième article, présenté par Leonardo Gambacorta de la Banque des Règlements Internationaux, a évalué quantitativement le risque cybernétique dans le secteur financier pendant la pandémie. Il a montré que le secteur financier a été touché par des attaques informatiques relativement plus souvent que d'autres secteurs au cours de la pandémie de Covid-19, et a montré comment les autorités financières s'efforcent d'atténuer les cyber-risques, notamment par le biais de la coopération internationale.

Enfin, la dernière session de la journée a été consacrée à la relation entre les nouvelles technologies de l'information et les marchés du crédit. Le premier article, présenté par Christophe Pérignon d'HEC Paris, a étudié dans quelle mesure les algorithmes de sélection discriminent sur les marchés du crédit certaines catégories de population et fournissent des indications sur la manière dont l'équité algorithmique peut être surveillée par les prêteurs, sous le contrôle de leurs régulateurs. Le deuxième article, de Melissa Prado (Nova Business School), a traité des effets réels des prêts FinTech sur les petites et moyennes entreprises et a constaté que les Fintechs peuvent réduire la dépendance bancaire des entreprises et leur exposition aux chocs bancaires.

La conférence s'est terminée par un exposé magistral de Christine Parlour, professeure de finance à la Haas Business School de l'Université de Californie à Berkeley. La présentation a porté sur la concurrence des FinTech et des banques pour la fourniture de services de paiement. La présence des Fintech sur ce marché favorise l'inclusion financière mais peut en même temps nuire aux consommateurs ayant une forte préférence pour les banques. En outre, le professeur Parlour a montré que la concurrence des Fintechs a un effet ambigu sur le marché du crédit, qui dépend des réglementations en vigueur.

Les questions de l'auditoire ont porté notamment sur l'impact différencié de la crise Covid sur les secteurs de l'économie, sur la meilleure façon de prendre en compte le risque de transition énergétique dans la réglementation prudentielle, ainsi que sur le besoin de données adaptées à l'évaluation du risque cyber. Les participants ont également débattu des effets de l'arrivée des Fintech dans le secteur bancaire en termes de réallocation des marges de profit, jusque-là provenant du monopole bancaire dans l'octroi des prêts financiers.

Pour mémoire, la Chaire ACPR sur le risque systémique organise des [séminaires de recherche](#) qui ont lieu, en principe, tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois dans la matinée. Ces séminaires sont publics. Le premier séminaire de l'année 2022 s'est déroulé le **5 janvier 2022 à 10h30**) avec une présentation de

**Vesa Pursianen (Université de Saint-Gall)** qui a présenté ses travaux en cours sur la digitalisation des banques dans le contexte de la crise de la Covid-19.